

# ON COMPOSTE ENSEMBLE ?

VOUS HABITEZ UN IMMEUBLE ET VOUS EN AVEZ ASSEZ DE JETER VOS ÉPLUCHURES À LA POUBELLE ? VOUS ÊTES MÛR POUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ : C'EST FACILE, BON POUR VOS PLANTES ET VOUS RENCONTREZ VOS VOISINS !

## 30 % de déchets en moins, ça compte !

Jetés avec les ordures ménagères, vos déchets issus de la cuisine sont incinérés. En les compostant, **vous réduisez le poids de votre poubelle, vous recyclez vos biodéchets et n'achetez plus d'engrais** pour vos plantes d'appartement, vos jardinières et les espaces verts de votre résidence.

## LES BIODÉCHETS



LES ÉPLUCHURES DE LÉGUMES, DE FRUITS, LES FEUILLES, LES BOUQUETS DE FLEURS, LES FILTRES ET MARCS DE CAFÉ, LES SACHETS DE THÉ, LE CARTON BRUN ET MÊME L'ESSUIE-TOUT SONT BIODÉGRADABLES : MÉLANGÉS, ILS SE TRANSFORMENT NATURELLEMENT EN COMPOST.

## Comment ça marche ?

Les biodéchets se décomposent naturellement en présence d'eau et d'air par le biais de micro-organismes. Vous obtenez, en un an, un compost qui permet la pousse des plantes.

## COMPOSTEUR ET BIOSEAU GRATUITS !



## Comment faire ?

Chacun peut créer ou rejoindre une initiative de compostage partagé. Il suffit de disposer d'un espace vert dans votre immeuble pour installer les composteurs. Des référents (pourquoi pas vous ?) font le lien entre la Métropole du Grand Nancy et les habitants. Ils répondront à toutes vos questions.

**Un peu d'organisation, des référents motivés et le tour est joué !**

**La Métropole du Grand Nancy vous accompagne** à chaque étape de la mise en place de votre site de compostage partagé. Cela consiste à : vous aider à mobiliser vos voisins, former les référents de site, vous fournir gratuitement des composteurs adaptés, vous aider dans l'apprentissage des gestes de compostage.

Une convention avec votre syndic/bailleur ou votre association de quartier officialise ce partenariat.